

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA  
M.R.C. DE MATAWINIE**

**LUNDI  
7 MARS 2016  
2016-03-07**

**Session ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 mars 2016 à 20 heures, heure ordinaire des assemblées.**

**Étaient présents : Messieurs Pierre-Michel Gadoury, Bernard Chassé, Denis Jeanson, Mario Tremblay, mesdames Annie Bélanger et Isabelle Desrosiers  
Était absent :**

**Sous la présidence du Maire monsieur Normand Champagne**

**II Y A QUORUM**

---

**Le Maire, monsieur Normand Champagne, procède à l'ouverture de la présente assemblée.**

---

**2016-058**

**Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du Conseil tenue le 1<sup>er</sup> février 2016**

Proposé par le conseiller Bernard Chassé  
Et résolu

QU : le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil tenue le 1<sup>er</sup> février 2016 soit et est adopté;

Adopté unanimement.

---

**Le Maire monsieur Normand Champagne, procède au dépôt de la liste des rapports, documents et correspondances reçus et la Directrice générale, madame Nicole D. Archambault en fait lecture.**

---

**2016-059**      **Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Matha** (N/D B-1095)

Madame Mélanie Paquin, directrice de la Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Matha sollicite notre appui financier dans le cadre de l'évènement d'un dîner printanier des Chambres de commerce de la Matawinie, soit un dîner-conférence ayant pour thème «Un coup de rame à la fois» animé par la conférencière Mylène Paquette, athlète reconnue. Ce dîner se tiendra le 4 mai 2016 au Club de golf de Saint-Jean-de-Matha. Une visibilité est attribuée pour une commandite de 250 \$. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers  
Et résolu

QUE : la municipalité appuie l'évènement du dîner conférence des Chambres de commerce de la Matawinie qui se tiendra le 4 mai 2016 au Club de golf de Saint-Jean-de-Matha, par une commandite de 250 \$;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

**2016-060**      **Requête des résidents de la rue de l'Aéroport** (N/D B-0133)

Madame Lise Dalpé et monsieur Pierre Brière, pour et au nom des propriétaires de la rue de l'Aéroport, nous déposent une demande afin de procéder aux travaux de mise aux normes de la rue de l'Aéroport. Ils demandent à la municipalité d'adopter un règlement d'emprunt au montant de 25 340 \$ + taxes qui sera remboursé sur une période de 10 ans par les propriétaires adjacents au chemin et d'y étaler le remboursement des coûts sur le compte de taxes de chacun, selon l'évaluation foncière. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury  
Et résolu

QUE : la municipalité est favorable à la demande déposée par les résidents de la rue de l'Aéroport afin de procéder aux travaux de mise aux normes de la rue de l'Aéroport;

QUE : la municipalité procèdera à l'adoption d'un règlement d'emprunt au montant de 25 340 \$ + taxes qui sera remboursé sur une période de 10 ans par les propriétaires adjacents au chemin et étalera le remboursement des coûts sur le compte de taxes de chacun, selon l'évaluation foncière;

Adopté unanimement.

**2016-061**      **Requête des résidents de la rue Paul**(N/D B-0120)

Les résidents de la rue Paul nous déposent une demande de procéder au pavage de la rue Paul. Ils demandent à la municipalité d'adopter un règlement d'emprunt au montant de 11 300 \$ + taxes qui sera remboursé sur une période de 10 ans par les propriétaires adjacents au chemin et d'y étaler le remboursement des coûts en part égale sur le compte de taxes municipales. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury  
Et résolu

**QUE** : la municipalité donne suite à la demande déposée par les résidents de la rue Paul pour le pavage de leur rue;

**QUE** : la municipalité procèdera à l'adoption d'un règlement d'emprunt au montant de 11 300 \$ + taxes qui sera remboursé sur une période de 10 ans par les propriétaires adjacents au chemin et étalera le remboursement des coûts en part égale sur le compte de taxes municipales;

Adopté unanimement.

**2016-062**      **Requête des propriétaires dans le secteur touristique**  
(N/D B-0966)

Les propriétaires œuvrant dans le secteur touristique demandent à la municipalité une modification au règlement de zonage afin de leur permettre de s'afficher le long des routes appartenant au Ministère des Transports, soient les routes 131 et 337. Donner suite, s'il y a lieu à cette demande.

**ATTENDU QUE** l'article 5.7.2 du règlement de zonage 502 stipule que toute enseigne permanente annonçant un commerce ou un service doit être implantée sur le terrain où s'exerce l'activité de commerce ou de service;

**ATTENDU QUE** certains propriétaires œuvrant dans le secteur touristique et dont leurs activités s'effectuent sur leur terrain qui n'est pas adjacent à la route 131 ou 337 désirent s'afficher afin de pouvoir jouir d'une meilleure visibilité;

**ATTENDU QUE** l'ouverture à un changement de zonage permettra à d'autres types d'activité ou de service de bénéficier du même affichage;

**ATTENDU QUE** Saint-Jean-de-Matha est reconnu pour ses paysages naturels et que la municipalité désire les conserver;

Pour ses motifs

Il est proposé par le conseiller Bernard Chassé  
Et résolu

QUE : la municipalité ne peut donner suite à la requête telle que déposée;

QUE : la municipalité, dans le cadre d'un projet d'étude, contactera un professionnel afin de définir un modèle d'affichage qui pourrait être installé au coin des rangs où s'exerce une activité d'agroalimentaire, pour indiquer le service ou le commerce;

Adopté unanimement.

**2016-063**      **Festival Festi-Force Louis-Cyr** (N/D B-0789)

Monsieur Michel Perreault, président de la Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Matha nous dépose une demande de soutien à la logistique lors de la tenue de la 16<sup>e</sup> édition du Festival Festi-Force Louis-Cyr. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger  
Et résolu

QUE : la municipalité accepte la demande de soutien à la logistique lors de la tenue de la 16<sup>e</sup> édition du Festival Festi-Force Louis-Cyr;

QUE : la Chambre de commerce nous précise au moins une semaine à l'avance des tâches à être exécutées et nous confirme le nom du responsable à cette logistique;

Adopté unanimement.

**2016-064**      **Inspecteur canin** (N/D B-1887)

Renouveler, s'il y a lieu, le contrat de l'Inspecteur canin inc. pour faire respecter l'application de notre règlement concernant les chiens sur notre territoire pour l'année 2016-2017.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers  
Et résolu

QU' : une rencontre soit demandée avec l'Inspecteur canin avant de procéder au renouvellement;

Adopté unanimement.

**2016-065**      **Travaux de Voirie 2016** (N/D B-2041)

Mandater, s'il y a lieu, un ingénieur à préparer les plans et devis pour les travaux de réfection des routes 2016.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury  
Et résolu

QUE : la municipalité mandate un ingénieur à préparer les plans et devis pour les travaux de réfection des routes 2016;

Adopté unanimement.

**2016-066**      **Camera surveillance** (N/D B-0560)

Donner suite, s'il y a lieu à l'offre reçue de A.M.C. Informatique enr. pour l'achat et l'installation d'un nouveau système de caméras de surveillance au coût de 3249,89 \$ + taxes.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay  
Et résolu

QUE : la municipalité donne suite à l'offre reçue de A.M.C. Informatique enr. pour l'achat et l'installation d'un nouveau système de caméras de surveillance au coût de 3249,89 \$ + taxes;

QU : une formation soit incluse par A.M.C. informatique enr. afin de bien connaître le fonctionnement de ce système;

Adopté unanimement.

**2016-067**      **Équité salariale**(N/D B-0036)

Entériner, s'il y a lieu, la décision d'accepter l'offre de service de madame Chantal Fortier, conseillère en relations de travail, pour refaire l'exercice et les démarches liées au processus d'équité salariale découlant de la Loi, au coût de 1500 \$.

\*La conseillère Isabelle Desrosiers se retire de la table des délibérations compte tenu du lien d'affaire familial

Proposé par le conseiller Denis Jeanson  
Et résolu

QUE : la municipalité entérine la décision d'accepter l'offre de service de madame Chantal Fortier, conseillère en relations de travail, pour refaire l'exercice et les démarches liées au processus d'équité salariale découlant de la Loi, au coût de 1500 \$;

Adopté unanimement.

---

**AVIS DE MOTION  
A - 02 - 2016  
Donné 07-03-2016**

Avis de motion est donné par le conseiller Pierre-Michel Gadoury qu'il sera présenté, pour adoption, à la séance ou à une séance subséquente, un projet de règlement d'emprunt pour la mise à niveau de la rue de l'Aéroport, et demande en vertu de l'article 445 du Code municipal, dispense de lecture dudit règlement.

---

---

**AVIS DE MOTION  
A - 03 - 2016  
Donné 07-03-2016**

Avis de motion est donné par le conseiller Pierre-Michel Gadoury qu'il sera présenté, pour adoption, à la séance ou à une séance subséquente, un projet de règlement d'emprunt pour le pavage de la rue Paul, et demande en vertu de l'article 445 du Code municipal, dispense de lecture dudit règlement.

---

---

**AVIS DE MOTION  
A - 04 - 2016  
Donné 07-03-2016**

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Tremblay qu'il sera présenté, pour adoption, à la séance ou à une séance subséquente, un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 500 afin de procéder à la refonte complète de la réglementation d'urbanisme, et demande en vertu de l'article 445 du Code municipal, dispense de lecture dudit règlement.

---

**2016-068**

**Premier projet de règlement 500-2 (N/D C-0627)**

Adopter, s'il y a lieu, le premier projet de règlement 500-2, Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 500 afin de procéder à la refonte complète de la réglementation d'urbanisme, et déterminer la date de la tenue de l'assemblée publique de consultation.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay  
Et résolu

QUE : la municipalité adopte le premier projet de règlement 500-2, modifiant le plan d'urbanisme numéro 500 afin de procéder à la refonte complète de la réglementation d'urbanisme;

QU' : une assemblée public sera tenue le 29 mars à 19 heures à l'Hôtel de ville sis au 180, rue Sainte-Louise;

Adopté unanimement.

2016-069

**Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha/Rapport**

Adoption des rapports des incendies et des pratiques qui ont été déposés par le Service des incendies. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les chèques à cet effet.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers  
Et résolu

QUE : les rapports des incendies et des pratiques déposées par le Service des incendies soient et sont acceptés;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-070

**Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha/Congrès**

(N/D B-1444)

Monsieur Jean-François Bruneau demande d'autoriser sa participation, accompagné de son adjoint, au 48<sup>e</sup> congrès de l'Association des Chefs de Service Incendie du Québec (ACISQ) qui se tiendra du 21 au 24 mai 2016 à Gatineau au coût de 962 \$ pour les deux. Autoriser, s'il y a lieu, la participation à ce congrès et les dépenses inhérentes à ce déplacement.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers  
Et résolu

QUE : cette demande soit mise en attente puisque celle-ci fera partie des points à aborder avec monsieur Bruneau lors de la prochaine rencontre;

QUE : monsieur Bruneau étant partagé avec le Service des incendies de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, un juste partage des coûts serait envisagé;

Adopté unanimement.

2016-071

**Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha/Formation**

(N/D B-1463)

Demande nous est déposée à l'effet d'obtenir l'autorisation de suivre la formation de véhicule d'élévation pour douze pompiers au coût de 950 \$ chacun, la formation autopompe pour trois pompiers au coût de 900 \$ chacun, ainsi qu'une reprise d'examen pour désincarcération au coût de 300 \$ pour un pompier. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers  
Et résolu

QUE : la municipalité autorise les pompiers à suivre la formation telle que déposée, selon la politique en vigueur,

QUE : la municipalité accepte de déboursier les frais pour la reprise d'examen, selon la politique en vigueur;

QUE : dorénavant, toute reprise d'examen ou de formation, les frais devront être déboursé entièrement par le pompier;

Adopté unanimement.

**2016-072**

**Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha/Demande**  
(N/D B-1444)

Monsieur Bruneau nous dépose l'offre de service de Jacques Thibault et demande l'autorisation de procéder aux vérifications annuelles, soit pour l'autopompe et le camion-citerne au coût de 300 \$ chacun, les pompes portatives au coût de 50 \$ chacune, appareil d'élévation à 850 \$, le test routier des véhicules de service à 100 \$ par unité et les petits véhicules au coût de 50 \$ par unité. Le tout totalisant environ 850 \$ + taxes. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers  
Et résolu

QUE : la municipalité accepte l'offre de service de Jacques Thibault et autorise monsieur Bruneau à procéder aux vérifications annuelles, soit pour l'autopompe et le camion-citerne au coût de 300 \$ chacun, les pompes portatives au coût de 50 \$ chacune, appareil d'élévation à 850 \$, le test routier des véhicules de service à 100 \$ par unité et les petits véhicules au coût de 50 \$ par unité. Le tout totalisant environ 850 \$ + taxes;

Adopté unanimement.

**2016-073**

**Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha/Formation**  
(N/D B-1463)

Autoriser, s'il y a lieu, le Centre de formation de Saint-Charles-Borromée, gestionnaire des formations incendies pour la MRC Matawinie, à faire les demandes de remboursements auprès du ministère lors de la participation de formation pour l'année 2016.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers  
Et résolu

QUE : le Centre de formation de Saint-Charles-Borromée, gestionnaire des formations incendies pour la MRC Matawinie, soit et est autorisé à faire les demandes de remboursements auprès du ministère lors de la participation de formation pour l'année 2016;

Adopté unanimement.



**2016-074**

**Municipalité Sainte-Émélie-de-l'Énergie/Entraide** (N/D C-0299)

Donner suite, s'il y a lieu, à la demande de rencontre déposée par la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, en lien avec la possibilité de fusionner les deux services incendies.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers  
Et résolu

QUE : la municipalité accepte la demande de rencontre avec la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie pour discuter de la possibilité de fusionner les deux services incendies;

Adopté unanimement.

**2016-075**

**Garde-Feu municipal**

Procéder, s'il y a lieu, à la nomination du garde-feu municipal et de ses adjoints pour l'année 2016.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers  
Et résolu

QUE : monsieur Jean-François Bruneau soit nommé garde-feu municipal et messieurs Benoit Joly et Martin Provost, ses adjoints;

Adopté unanimement.

**2016-076**

**Transfert de fonds**

Procéder, s'il y a lieu, à l'adoption de la liste de transfert de fonds au montant de 5 289 \$, selon la liste déposée à cet effet.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson  
Et résolu

QUE : la municipalité procède à l'adoption de la liste de transfert de fonds au montant de 5 289 \$, selon la liste déposée à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-077

**Liste des comptes à payer**

Procéder, s'il y a lieu, à l'adoption de la liste des comptes à payer au montant de 37 297,60 \$ et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les chèques à cet effet.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson  
Et résolu

QUE : la liste des comptes à payer soit et est adoptée au montant de 37 297,60 \$;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet;

<b>Chèques</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Montants</b>
12178	Alarme PMC inc.	227.65
12179	AMC informatique enr.	636.90
12180	Groupe Archambault inc.	321.65
12181	Association des pompiers	311.00
12182	Beaudoin Hurens	1144.00
12183	Bell Gaz ltée	1787.20
12184	Bruneau Jean-François	146.36
12186	Certilab inc.	2309.57
12187	Chambre de commerce	1117.56
12188	Clinique du moteur électrique	293.19
12189	L'Arsenal	96.86
12190	Entreprises J.P. Beausoleil	320.61
12191	Fédération québécoise	27.40
12192	Félix Sécurité inc.	472.26
12193	Généreux construction inc.	546.13
12194	Groupe Ultima inc.	294.00
12195	Groupe conseil Novo SST inc.	1921.71
12196	Imprimerie R. Pinard	112.68
12197	Inspecteur Canin	1603.90
12198	Joliette Sécurité Service	397.93
12199	Les éditions Yvon Blais inc.	336.00
12200	Les entreprises C. Bédard inc.	671.52
12201	Les publications du Québec	94.36
12202	It Cloud solutions	11.50
12203	Les services EXP inc.	4885.00
12204	Letelleir Mylène	26.25
12205	Linde Joliette	253.30
12206	Logixia inc.	28.74
12207	Martech inc.	285.15
12208	Medias Transcontinental	461.05
12209	Metro Boucher	293.35
12210	Nordikeau inc.	745.34
12211	PG Solutions inc.	2508.07
12212	Porte de garage Lapierre inc.	224.20
12213	Produits chimiques Sany inc.	926.64
12214	ADT Canada inc.	393.90
12215	Provost Martin	15.00
12217	Rivest & fils	413.75
12218	Spécialités commerciales	98.88
12219	TEchnicom	701.35
12220	Toiles Ramsay enr.	170.16
12222	Fleetcor Canada Mastercard	869.77
12223	CST Canada Co.	1718.58

<b>Chèques</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Montants</b>
12224	Wolseley	359.36
12225	Xérox canada ltée	78.22
12226	Yvon St-Georges inc.	5350.48
288	Visa Desjardins	371.16
12228	Belle Gaz ltée	400.57
12229	Jaguar Média inc.	517.39
	<b>TOTAL :</b>	<b>37 297,60 \$</b>

Adopté unanimement.

**2016-078**

**Campagne de Centraide - Gala du Préfet 2016** (N/D B-1801)

Sous la présidence d'honneur de monsieur Gaétan Morin, préfet, le cabinet de campagne de Centraide pour la MRC de Matawinie organise le Gala du Préfet, le 6 avril prochain, au Centre culturel de Saint-Jean-de-Matha, pour soutenir la cause de Centraide Lanaudière au coût de 130 \$ par billet. Déterminer, s'il y a lieu, le nombre de convives à y assister et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

CONSIDÉRANT le prêt du Centre culturel et des équipements pour la tenue de ce gala

Il est proposé par la conseillère Annie Bélanger  
Et résolu

QUE : la municipalité soutienne la cause de Centraide Lanaudière en participant en plus au Gala du Préfet par l'achat de quatre billets au coût de 130 \$ chacun;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-079

**Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2016**  
(N/D B 2039)

Autoriser, s'il y a lieu, la Directrice générale à transmettre à la Directrice générale de la MRC de Matawinie, la liste déposée des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement des taxes et mandater la Directrice générale ou la secrétaire-trésorière adjointe à se porter adjudicataire des immeubles sur lesquels aucune offre ne sera faite.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé  
Et résolu

QUE : la municipalité autorise la Directrice générale à transmettre à la Directrice générale de la MRC de Matawinie, la liste déposée des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement des taxes;

QUE : la municipalité mandate la Directrice générale ou la secrétaire-trésorière adjointe à se porter adjudicataire des immeubles sur lesquels aucune offre ne sera faite;

Adopté unanimement.

2016-080

**Immeuble municipale** (N/D B-\_\_\_\_)

Procéder, s'il y a lieu, à la mise en vente pour déménagement, de l'immeuble situé au 316, rue Sainte-Louise.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé  
Et Résolu

QUE : la municipalité procède à la mise en vente pour déménagement, de l'immeuble situé au 316, rue Sainte-Louise;

Adopté unanimement.

2016-081

**Horaire de vacances des employés municipaux (N/D B-0753)**

Adopter, s'il y a lieu, l'horaire des vacances déposé par les employés municipaux pour l'année 2016, et déterminer les dates de fermeture du bureau municipal durant la période estivale 2016.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé  
Et résolu

QUE : la municipalité adopte l'horaire des vacances déposé par les employés municipaux pour l'année 2016, tout en tenant compte des besoins du service;

QUE : pour les vacances estivales, le bureau municipal sera fermé les deux semaines de la construction, soit du 25 juillet au 5 août inclusivement;

Adopté unanimement.

2016-082

**Office Municipal d'Habitation Saint-Jean-de-Matha (N/D B-0735)**

Autoriser, s'il y a lieu, le premier versement de notre quote-part à l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Jean-de-Matha au montant de 2 544,50 \$ et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury  
Et résolu

QUE : la municipalité autorise le premier versement de sa quote-part à l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Jean-de-Matha au montant de 2 544,50 \$;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

**2016-083**

**Vérification d'antécédents judiciaires** (N/D B-1912)

Déterminer, s'il y a lieu, la responsable à la vérification des antécédents judiciaires et au consentement pour les employés municipaux et la Directrice des loisirs.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger  
Et résolu

QUE : la Directrice générale, madame Nicole D. Archambault sera responsable de la vérification d'antécédents judiciaires et remplira le consentement pour le poste de Directrice des loisirs;

QUE : la Directrice des loisirs, madame Mylène Letellier sera responsable de la vérification d'antécédents judiciaires et remplira le consentement pour les postes de coordinateur (trice) et animateurs (trices) du camps de jour;

QUE : monsieur Normand Champagne, maire soit et est autorisé à signer l'entente en matière de filtrage avec la Sûreté du Québec;

Adopté unanimement.

**2016-084**

**Réseau Biblio CRSBP** (N/D B-1060)

Procéder, s'il y a lieu, au renouvellement de la contribution annuelle au Réseau Biblio CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. pour l'année 2016 au montant de 23 750,03 \$ + taxes. Autoriser, s'il y a lieu, le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger  
Et résolu

QUE : soit autorisé le renouvellement de la contribution annuelle au Réseau Biblio CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. pour l'année 2016 au montant de 23 750,03 \$ + taxes;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

**2016-085**

**Groupe CNTP inc** (N/D B-0412)

Déposer, s'il y a lieu, une demande afin de faire approuver auprès de la Commission de la Toponymie le nom «Place Roland-Salvas» pour la continuité de cette rue provenant de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et qui se termine en notre municipalité, dans le développement du projet Vert situé au Club de golf de Saint-Jean-de-Matha.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay  
Et résolu

QUE : soit déposé à la Commission de la Toponymie, une demande afin de faire approuver le nom «Place Roland-Salvas» pour la continuité de cette rue provenant de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et qui se termine en notre municipalité, dans le développement du projet Vert situé au Club de golf de Saint-Jean-de-Matha;

Adopté unanimement.

**2016-086**

**Lac-Vert** (N/D B-0100)

Mandater, s'il y a lieu, le Maire et la Directrice générale à signer l'entente à intervenir avec madame Jocelyne Gauthier, messieurs Alexandre Chaussé-Colangelo, Alain Gilbert, Paul-André Loranger et Bruno Loranger pour les travaux de remplacement des conduites à l'exutoire du Lac-Vert et le nettoyage du ruisseau.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé  
Et résolu

QUE : la municipalité mandate le Maire et la Directrice générale à signer l'entente à intervenir avec madame Jocelyne Gauthier, messieurs Alexandre Chaussé-Colangelo, Alain Gilbert, Paul-André Loranger et Bruno Loranger pour les travaux de remplacement des conduites à l'exutoire du Lac-Vert et le nettoyage du ruisseau;

Adopté unanimement.

2016-087

**Kiosque de vente** (N/D \_\_\_\_\_)

Adopter, s'il y a lieu, une résolution de contrôle intérimaire visant à prohiber certains usages temporaires sur le territoire de la municipalité.

CONSIDÉRANT que la municipalité est en processus de modification de son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que pendant la période de modification de son plan d'urbanisme, la municipalité dispose du pouvoir d'adopter une résolution de contrôle intérimaire laquelle permet une intervention rapide et préventive afin qu'un cadre normatif plus précis et mieux adapté à la réalité soit ultérieurement adopté;

CONSIDÉRANT que les pouvoirs habilitants permettant à une municipalité d'adopter des mesures de contrôle intérimaire se trouvent aux articles 111 à 112.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que la municipalité juge opportun de régir l'implantation des kiosques de vente temporaires et des vendeurs itinérants;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite être équitable envers l'ensemble des commerçants opérant sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal souhaite exercer un contrôle immédiat sur ces usages en édictant certaines interdictions;

CONSIDÉRANT que cet outil offre souplesse et latitude au conseil municipal afin d'adapter les mesures réglementaires qui seront en vigueur sur le territoire municipal durant la saison estivale et ce, par l'entremise d'un règlement de contrôle intérimaire portant sur le même objet;

En conséquence,  
Il est proposé par le conseiller Denis Jeanson  
Et résolu

QUE : soient prohibés sur l'ensemble du territoire tous les usages de ventes temporaires, à partir d'un véhicule ou d'un kiosque, jusqu'à l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire régissant les conditions de leur implantation;

Adopté unanimement.



**2016-088**

**Terrain de balle – Terrain de Soccer** (N/D B-1669)

Donner suite, s'il y a lieu, à l'offre reçue de Multi-Surfaces Giguère inc. pour l'entretien du terrain de balle au coût de 2600 \$ + taxes et du terrain de soccer au montant 6 420\$ + taxes, pour la saison 2016.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger  
Et Résolu

QUE : la municipalité donne suite à l'offre reçue de Multi-Surfaces Giguère inc. pour l'entretien du terrain de balle au coût de 2600 \$ + taxes et du terrain de soccer au montant 6 420\$ + taxes, pour la saison 2016;

Adopté unanimement.

**2016-089**

**Hôtel de ville** (N/D B-1151)

Donner suite, s'il y a lieu, à l'offre reçue de Planchers J. Beaudry inc. pour le sablage du plancher de ciment ainsi que le temps d'homme pour la peinture du plancher au sous-sol de l'Hôtel de ville au montant de 1 100 \$+ taxes.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson  
Et Résolu

QUE : la municipalité donne suite à l'offre reçue de Planchers J. Beaudry inc. pour le sablage du plancher de ciment ainsi que le temps d'homme pour la peinture du plancher au sous-sol de l'Hôtel de ville au montant de 1 100 \$+ taxes;

Adopté unanimement.

**2016-090**

**Schéma de couverture de risque en incendie** (N/D B-0463)

Approuver, s'il y a lieu, le rapport annuel 2015 du schéma de couverture de risque en incendie.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers  
Et résolu

QUE : la municipalité approuve le rapport annuel 2015 du schéma de couverture de risque en incendie;

Adopté unanimement.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES**

---

**2016-091**

**Levée de l'assemblée**

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers

QUE : la présente assemblée soit et est levée.

**Fin de l'assemblée à 20 h 54**

Adopté unanimement.

---

Normand Champagne, Maire

---

Nicole D. Archambault, d.g.